



# UNE SEMAINE EN HAÏTI

## L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

*Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal*

N°1170

9 Janvier 2015

- **Un consensus politique difficile à trouver**
- **Des jeunes secouristes formés à Jacmel, environ cinq ans après le séisme**
- **Le marché binational à l'arrêt sur la frontière d'Anse-à-Pitres et Pédernales après les tensions du 2 janvier**
- **Consternation en Haïti après l'attaque armée contre le journal satirique Charlie Hebdo**

### >> Un consensus politique difficile à trouver

Pas encore d'issue à la crise politique en Haïti, les désaccords persistent entre les protagonistes, particulièrement entre la présidence et les partis d'opposition. Le président contesté du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ), Anel Alexis Joseph, a finalement décidé de jeter l'éponge le mercredi 7 janvier 2015. Les membres du Conseil électoral provisoire avaient déjà fait le même geste, le jeudi 18 décembre 2014. Ils resteront en poste jusqu'à l'installation de leurs remplaçants, qui seront désignés suivant l'article 289 de la Constitution. Ni l'exécutif, ni le parlement, encore moins le pouvoir judiciaire ne devraient être associés à la formation du prochain organisme électoral.

6 sénateurs de l'opposition continuent d'exiger la présence des nouveaux membres de l'appareil électoral, avant de se pencher sur de possibles amendements à la loi électorale votée en 2013. Il reste difficile de parvenir, avant le 12 janvier 2015, à de tels amendements à la loi électorale, contrairement aux termes d'un accord politique signé le 29 décembre 2014 entre le président Joseph Michel Martelly, les présidents du sénat et de la chambre des députés, respectivement Dieusseul Simon Desras et Jacques Stevenson Thimoléon, et le président du CSPJ.

La signature d'Anel Alexis Joseph, au bas du document du 29 décembre, fait tiquer plusieurs sénateurs ainsi que des politiques. Le sénat réclame, depuis 2012, la démission de Joseph, qui a dépassé l'âge légal requis lors de sa nomination. Entre juillet 2012 et fin 2014, Anel Alexis Joseph s'est signalé par des positions clairement favorables à l'exécutif et mettant en cause l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Les divergences politiques et le manque de quorum viennent d'empêcher l'ouverture, les 5 et 7 janvier 2015, d'une séance extraordinaire en assemblée nationale. Jusque vers midi, le lundi 5 janvier 2015, le président Joseph Michel Martelly n'avait pas envoyé de

lettre formelle de convocation du parlement. Parmi les désaccords, figurent, entre autres, les points controversés suivants : vote d'une loi sur le fonds national de l'éducation, décharge à des fonctionnaires du gouvernement démissionnaire de Laurent Salvador Lamothe. Des souhaits, écrits dans l'accord tripartite (présidence, parlement, pouvoir judiciaire) du 29 décembre 2014.

Lamothe a officiellement présenté sa démission comme premier ministre, dans la nuit du 13 au 14 décembre 2014. Le 25 décembre 2014, sans consultations proprement formelles ni un compromis politique véritable avec les partis d'opposition, le président Joseph Michel Martelly désigne le militant politique Evans Paul comme probable futur chef de gouvernement. Un dossier apparemment compliqué, selon des dirigeants de partis politiques.

L'accord tripartite du 29 décembre 2014 prétendait aplanir les différends politiques, avant le 12 janvier 2015, quand tous les députés et une partie des sénateurs devraient partir, pour céder la place à de nouveaux élus. Les députés et le tiers des sénateurs devraient rester en poste, respectivement en avril et septembre 2015.

Or, depuis 2011, aucune disposition administrative n'a été prise pour organiser les scrutins devant permettre l'élection de nouveaux parlementaires ainsi que de membres de collectivités territoriales (municipalités et conseils d'administration de sections communales). Des doutes planent encore sur la possibilité de déroulement de scrutins crédibles pendant l'année 2015, vu l'ampleur des désaccords politiques.

Entre-temps, une partie de l'opposition politique poursuit sa mobilisation dans les rues dans la perspective d'obtenir le départ de Joseph Michel Martelly, qu'elle accuse de forfaiture et de diverses dérives.

Face aux incertitudes dans la conjoncture actuelle en Haïti, des politiques craignent de nouvelles formes d'intervention de la communauté internationale pour imposer son point de vue dans la gestion nationale, à

l'exemple de ce qui s'est passé il y a cent ans, le 28 juillet 1915, lors du début de la première occupation américaine du pays.

## >> Des jeunes secouristes formés à Jacmel, environ cinq ans après le séisme (Correspondance Gerdy Jérémie)

Le Centre de Recherche et de Documentation Administrative Informatisée (CRDAI) est en voie de former une seconde promotion en secourisme et gestion des risques et désastres. Les nouveaux secouristes, formés par le CRDAI devraient recevoir leurs diplômes en mai 2015.

Le 27 décembre 2014, une trentaine de jeunes femmes et d'hommes ont obtenu leurs diplômes de secouristes. Cette initiative vise la mise en place d'une Unité de secours communautaire. 1 000 jeunes formés pour chaque ville du pays : c'est la perspective du CRDAI, d'ici 2024. « Il est nécessaire que des professionnels de secours d'urgence soient disponibles dans tous les lieux publics, notamment dans les écoles, les marchés, sur les plages, dans les bus de

transport public, et même à travers des coins de rues, pour offrir le service de premiers soins et de secours d'urgence aux nécessiteux », affirme le directeur du CRDAI, Jean-Claude Noncent.

L'organisation promet d'assurer un suivi, auprès des autorités municipales et de la direction départementale (Sud-Est) de la protection civile, pour intégrer ces nouveaux secouristes, gradués en décembre 2014, et leur permettre de mettre leurs connaissances au service de la population du Sud-Est, comme des secouristes volontaires.

Le CRDAI a été mis sur pied après le séisme dévastateur qui a frappé Haïti dans le souci d'assurer le suivi des activités de secourisme entreprises par des organisations humanitaires internationales.

## >> Le marché binational à l'arrêt sur la frontière d'Anse-à-Pitres et Pédernales après les tensions du 2 janvier (Correspondance Pénia Bonicet)

Le marché binational d'Anse-à-Pitres (Sud-Est) et Pédernales (ville frontalière dominicaine) n'a pas fonctionné le 5 janvier 2015, soit trois jours après une vive tension sur la frontière suite à l'arrestation de 7 pêcheurs haïtiens.

Ces pêcheurs, Jimmy Fleurimont, Yvon Fleurimont, Nathanaël Lazarre, Jean Toussaint, Jean-Mercy Charles, Erick Casseus, et Dieula Carrier, ont été arrêtés par un garde-côte dominicain dans les eaux haïtiennes dans la localité de Récif. Ils auraient récupéré des poissons, non encore arrivés à maturité : telle est le motif invoqué pour justifier leur arrestation. En réaction, des Haïtiens ont pris en otage six membres du consulat dominicain et deux pêcheurs dominicains. Un yacht des pêcheurs dominicains a été

saisi. En colère, les habitants de la zone ont lancé des jets de pierres et des propos hostiles contre les autorités dominicaines, arraché les deux barrières de l'entrée de Pédernales et cassé les vitres de la douane dominicaine. Cette situation a paralysé les activités commerciales au marché binational le vendredi 2 janvier 2015. Les autorités dominicaines ont riposté en tirant en l'air des coups de feu, afin de disperser le mouvement de protestation.

Grâce à des interventions rapides d'autorités centrales de Port-au-Prince, la situation est revenue au calme à Anse-à-Pitres. Les pêcheurs haïtiens arrêtés ont été libérés. Les employés du consulat et les deux pêcheurs dominicains, retenus par la population d'Anse-à-Pitres, ont été relâchés.

## >> Consternation en Haïti après l'attaque armée contre le journal satirique Charlie Hebdo

L'ambassade de France en Haïti a observé, à la mi-journée du jeudi 8 janvier 2015, une minute de silence en mémoire des disparus du journal satirique français Charlie Hebdo.

L'attaque armée du 7 janvier 2015 contre Charlie Hebdo a suscité une vive émotion chez les journalistes en Haïti. Choquée, l'Association des journalistes haïtiens présente ses sympathies à la presse française,

aux parents et amis des victimes « de cet acte ignoble et révoltant », dont les auteurs « ont cherché à neutraliser et réduire au silence un média et des journalistes passionnés ».

Le président Joseph Michel Martelly a également adressé des sympathies au peuple et au gouvernement français.

### A lire également

- Les pêcheurs d'Anse-à-Pitres accusent leurs homologues dominicains de surexploiter les eaux haïtiennes (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article17531>);
- Le système judiciaire, entre étouffements et nominations arbitraires ? (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article17535>);
- Les grottes du pays à l'honneur à Paris (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article17528>);
- Haïti-1915/100 ans : Pourquoi se souvenir ? (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article17526>).